



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juin 2025



Délibération n° 2025/34

OBJET : Approbation de la convention d'étude – Ilot Foyer soleil Les Camélias, Ilot Durandet, Ilot Place du Champs de Foire, Ilot de la Tracolette avec la commune de Saint Fulgent et la communauté de communes de Saint Fulgent- Les Essarts

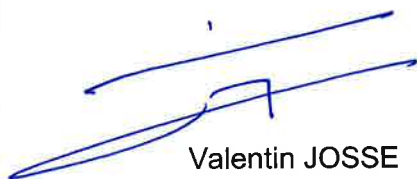
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

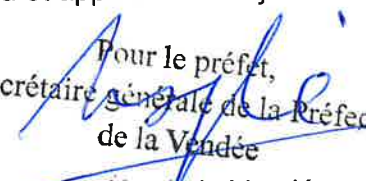
- **APPROUVE** la convention d'étude entre la commune de Saint Fulgent, la communauté de communes de Saint Fulgent-Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de projets de renouvellement urbain sur les secteurs Camélias, Durandet, du Champ de Foire, et de la Tracolette,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025



Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée

Maria SEGHIER